



CAPD du 30 juin 2014

« phase d'ajustements »

Dans notre déclaration du 16 juin, nous avons évoqué le mécontentement de nombreux collègues à l'issue de la première phase du mouvement.

Mécontentement lié au faible nombre de postes vacants, au nombre et à la nature des postes réservés aux PES, à la mauvaise réponse apportée à la gestion d'un vrai problème, la prise en compte du handicap.

Pour la phase d'ajustements, nous tenons tout d'abord à nous féliciter du respect du calendrier prévisionnel, car nous sommes conscients que de nombreuses contraintes ont rendu la constitution de la liste des postes très difficile.

Première contrainte, 13 supports à bâtir (12 à mi-temps, 1 à temps complet) pour les jeunes collègues issus du « concours rénové ». Comme pour les postes des PES, le choix des écoles touchées par ces « blocages » est une nouvelle fois très significatif, car elles sont toutes situées dans des secteurs très attractifs (celui de Mende avec 2 écoles de la ville mais aussi Badaroux, Barjac, Le Chastel Nouvel, Lanuéjols, Rieutort de Randon, St Bazile; celui de Marvejols avec Le Monastier et Montrodat; Florac; Langogne; ... Les possibilités de mutation sur ces zones là étaient donc, comme pour le mouvement principal, limitées et parfois même, très limitées.

Les chiffres confirment cette analyse : sur les 272 vœux émis, plus de la moitié (55%) concerne 5 postes seulement : les numéros 30 - Barjac (33 vœux), 23 - Mende Décharge de Maîtres Formateurs (31 vœux), 10 - Mende TR ZIL les Chênes (31 vœux), 25 - St Germain du Teil Adjoint (24 vœux) et 4 - Marvejols Maternelle Adjointe (21 vœux).

Deuxième contrainte, la gestion des temps partiels. Nous apprécions à leur juste valeur que les possibilités de travailler à temps partiel sur une direction d'école ou à 80% soient enfin une réalité dans notre département. Mais nous regrettons, une fois encore, que l'information des collègues, qui ont été obligés, eux, de faire leur demande avant le 31 mars, n'intervienne, au mieux, que 3 mois plus tard ! Quelle que soit la solution retenue (temps partiel sur le support du titulaire, AFA, ...) nous insistons pour que chaque dossier soit traité de façon équitable et transparente.

Nous avons exprimé le souhait de voir se constituer un maximum de postes « école ». Cette demande, qui a été prise en compte dans plusieurs cas, ne l'a pas été pour le poste n°23. Pourrions-nous en connaître la raison ?

A l'issue de cette phase d'ajustements, il devrait rester 23 personnes sans poste et 6 postes vacants. Certes, la situation est exceptionnelle, mais l'examen détaillé des vœux des collègues nous interpelle. Un travail d'accompagnement en direction des jeunes notamment, nous paraît nécessaire. Nous pensons que la question d'une réflexion sur les moyens d'améliorer le déroulement de cette phase doit être posée.